

## Comment s'inscrire

Sur notre portail internet [www.ajet.ch](http://www.ajet.ch) ou sur rendez-vous auprès de l'administration de l'AJET.  
Dans le cas d'une inscription via le portail informatique sans que vous ayez déjà un code d'accès :

- Votre famille est déjà inscrite auprès de l'AJET (liste d'attente, enfants ayant fréquenté ou fréquentant une structure d'accueil), mais vous n'avez pas encore un code d'accès au portail, nous vous prions de bien vouloir adresser un courriel à [info@ajet.ch](mailto:info@ajet.ch) pour obtenir un code d'accès.
- Votre famille n'est pas inscrite auprès de l'AJET et vous n'avez pas encore un code d'accès au portail, il suffit de vous connecter avec votre courriel et de créer votre identifiant.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION

#### Si vous êtes :

Salarié	Attestation de travail récente pour chaque parent, émise, tamponnée et signée par l'employeur, mentionnant le taux d'activité, ainsi que les jours travaillés.
Indépendant	Descriptif de l'activité mentionnant le taux d'activité, les jours et horaires travaillés ; Attestation de la caisse AVS ou une copie du dernier paiement fait à l'AVS ; Bail à loyer si l'activité se déroule à l'extérieur du logement.
Aux études	Attestation signée de l'école comprenant les horaires du semestre en cours.
En recherche d'emploi	Copie de l'inscription à l'ORP (Office Régional de Placement) ou, si vous n'êtes pas inscrits à l'ORP, des preuves récentes de vos recherches d'emploi et les copies des réponses des employeurs potentiels.

Une **attestation d'établissement** émise par la commune de domicile au nom de l'un des parents ou de l'enfant est requise pour une nouvelle inscription dans le réseau.

**Parents divorcés/séparés** : un document officiel indiquant qui a l'autorité parentale, la garde de l'enfant et son adresse de domicile.

**Certificat médical** en cas de maladie/allergie de l'enfant nécessitant un protocole médical.

#### Critères de priorité

En tant que réseau et selon l'article 31f de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants), nous nous devons de donner la priorité aux parents conciliant travail et famille. L'annexe A des Règlements et conditions d'admission du réseau AJET pour les UAPE et l'accueil en milieu familial précise également cela ([www.ajet.ch](http://www.ajet.ch)). Toute absence des documents requis ne permettra pas de considérer votre demande comme prioritaire dans l'attribution des places.

#### Tarification

Pour la facturation, veuillez adresser votre déclaration d'impôt de l'année précédente signée (chiffre 800), **au plus tard le 31 juillet** de l'année en cours, à la Fiduciaire Balmat Associés SA, Rue du Mont-Blanc 9, Case Postale, 1211 Genève 1, mention « nom et prénom de ou des enfant(s) – AJET ». Par courriel à [ef@balmat-associes.ch](mailto:ef@balmat-associes.ch) pour le parascolaire et à [vg@balmat-associes.ch](mailto:vg@balmat-associes.ch) pour le préscolaire. Sans nouvelles de votre part, la prise en charge sera calculée sur la base du tarif maximum, jusqu'au mois suivant la réception de votre déclaration d'impôt. Aucune correction rétroactive en faveur des familles ne sera accordée.